



-4226-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 13 décembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

Est absent :

M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 novembre 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Rue de la Rivière
 - 4.2 Décorations de Noël
 - 4.3 Hommage aux athlètes
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse



5.2 Travaux aéroport – Budget supplémentaire EJD Construction pour changements réalisés

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Dépôt de projet - Ateliers d'écriture et de rencontre
- 6.3 Entente protocolaire Centre de services scolaire de l'Estuaire – Addenda
- 6.4 Agent-e de développement municipal - Subvention salariale

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Entente de service 9-1-1 prochaine génération
- 8.3 Dépôt de projet FRR4–MAMH – Bonification de l'entente intermunicipale

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux version # 2
- 9.3 Dépôt de projet - Programme aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Collection d'autocollants « Roadtrip Côte-Nord 2023 »

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Séances ordinaires - Adoption du calendrier 2023
- 13.5 Taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes en souffrance
- 13.6 Aide financière des organismes
- 13.7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil élu

14. Ressources humaines

- 14.1 Directeur du service de sécurité incendie – Intégration de la politique des conditions de travail des employés-cadres
- 14.2 Redressement salarial - Service de sécurité incendie



15. Actes législatifs

- 15.1 Présentation du règlement # 2022-308
- 15.2 Avis de motion et présentation du règlement # 2022-309
- 15.3 Avis de motion et présentation du règlement # 2022-310
- 15.4 Avis de motion et présentation du règlement # 2022-311

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-221213-275

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Travaux aéroport – Budget supplémentaire EJD Construction pour changements réalisés
R-221213-276**

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de l'aéroport est terminé et que le coût total des travaux est de 3 110 700.35 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission de EJD Construction était de 3 086 331.66 \$, plus taxes applicables, et que les changements réalisés lors des travaux sont de 24 368.69 \$;

Il est proposé par la conseillère M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le paiement de 24 368.69 \$, plus taxes applicables, à EJD Construction pour les changements effectués. Il est également résolu d'affecter cette somme à même le règlement d'emprunt qui prévoyait des imprévus de 10 %.

**Dépôt de projet - Ateliers d'écriture et de rencontre
R-221213-277**

CONSIDÉRANT que le programme de promotion du livre et de la lecture de la MRC de la Haute-Côte-Nord, permet la présentation de projet;

CONSIDÉRANT que Mme Sophie Gagnon, commis à la bibliothèque vise 4 ateliers d'écriture et de rencontre;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Sophie Gagnon à présenter et à signer le formulaire de présentation auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de promotion du livre et de lecture.

Il est également résolu de confirmer que la Ville s'engage à payer la mise de fonds de 10 %, en location de salle, salaire, matérielles nécessaires au projet.



**Entente protocolaire Centre de services scolaire de l'Estuaire – Addenda
R-221213-278**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Estuaire désire faciliter aux municipalités, aux organismes communautaires et aux individus l'accès à ses biens meubles et immeubles;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Estuaire est propriétaire de la polyvalente des Rivières et de l'école St-Luc, établissements que les organismes de la ville de Forestville utilisent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville et le Centre de services scolaire administrent des fonds publics en accord avec l'échelle des valeurs que s'est fixée notre société;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre de services scolaire reconnaissent les avantages d'une collaboration entre elles pour l'utilisation conjointe des établissements;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu avec le Centre de services scolaire de revoir le mode de facturation pour établir celui-ci sur une base horaire qui pourra être indexé annuellement pour tenir compte des coûts réels;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'autoriser la conclusion des addendas à intervenir avec le Centre de services scolaire visant la modification du mode de tarification établi dans les ententes protocolaires actuellement en vigueur;
- De mandater la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les addendas à intervenir avec le Centre de services scolaire de l'Estuaire en vue d'établir une facturation basée sur un taux horaire.

**Agent-e de développement municipal - Subvention salariale
R-221213-279**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit déposer un plan d'action afin d'obtenir la subvention salariale dédiée au financement d'un agent-e de développement;

CONSIDÉRANT que le plan d'action déposé à la MRC Haute-Côte-Nord correspond aux projets, orientations et objectifs de développement de la Ville de Forestville pour l'année 2023;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-221213-280**

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Nicolas Sirois, technicien en urbanisme :



Type de permis	NOVEMBRE		TOTAL JANVIER À NOVEMBRE		TOTAL 2021	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			2	183 834.00 \$	14	135 500.00 \$
Agrandissement			0	- \$	5	70 000.00 \$
Aménagement de terrain	1	2 500.00 \$	1	2 500.00 \$	2	55 000.00 \$
Branchement l'aqueduc			2	3 500.00 \$		
Clôture	1	1 000.00 \$	2	3 000.00 \$	6	9 600.00 \$
Construction bâtiment principal			1	190 000.00 \$	3	273 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	1	800.00 \$	13	616 300.00 \$	22	1 559 719.00 \$
Enseigne			2	14 273.00 \$	3	26 000.00 \$
Galerie/Perron/Patio			5	19 800.00 \$	5	11 500.00 \$
Général			25	251 962.00 \$	5	384 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0		1	15 000.00 \$
Installation septique			0	- \$	5	36 000.00 \$
Piscine hors terre			5	43 500.00 \$	3	14 000.00 \$
Puisage d'eau			1	20 000.00 \$	2	22 000.00 \$
Rénovations / réparations	2	50 000.00 \$	64	5 162 926.00 \$	82	1 994 391.00 \$
Changement d'usage			2	- \$	2	- \$
Usage temporaire	1	- \$	1	- \$	2	- \$
Sous-total	6	54 300.00 \$	126	6 511 595.00 \$	162	4 605 710.00 \$
Démolition			6	(132 400.00) \$	4	(600.00) \$
Total	6	54 300.00 \$	132	6 379 195.00 \$	166	4 605 110.00 \$

Entente de service 9-1-1 prochaine génération

R-221213-281

CONSIDÉRANT que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP);

CONSIDÉRANT que le CAUREQ utilise la plateforme 9-1-1 de Bell et que la Ville de Forestville est desservie par le CAUREQ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à signer le nouveau protocole d'entente à intervenir avec Bell Canada concernant le service 9-1-1 de prochaine génération.

Dépôt de projet FRR4-MAMH - Bonification de l'entente intermunicipale

R-221213-282

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville et les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive, Les Escoumins et Les Bergeronnes désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que le conseil municipal de la Ville de Forestville s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intermunicipale de sécurité incendie par l'acquisition d'un compresseur pour la station d'appareil de protection respiratoire individuel autonome (APPRIA) et à assumer une partie des coûts;



- Que le conseil municipal accepte que la Ville de Forestville agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Que la mairesse et la greffière-trésorière sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

TECQ 2019-2023 - Programmation de travaux version # 2
R-221213-283

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version # 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version # 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.



-4232-

Dépôt de projet - Programme aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports

R-221213-284

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville désire améliorer la sécurité routière et diminuer les risques de décès et de blessure de tous les usagers du réseau routier, notamment les individus vulnérables comme les piétons, les cyclistes, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE 6 emplacements, à achalandage routier élevé, ont été ciblés pour l'implantation de nouvelles signalisations qui visent à améliorer la sécurité des usagers dans la zone municipale qui regroupe les écoles, un parc public, des résidences pour personnes âgées.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, une demande de financement auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Collection d'autocollants « Roadtrip Côte-Nord 2023 »

R-221213-285

CONSIDÉRANT les résultats positifs de la campagne « Roadtrip Côte-Nord » et de son attractivité lors de la dernière saison touristique;

CONSIDÉRANT que la collection d'autocollants « Roadtrips Côte-Nord » offre aux localités un outil de promotion et d'attractivité qui bénéficie grandement à l'augmentation de la fréquentation des bureaux d'accueil touristique locaux ;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que la Ville de Forestville s'engage à participer financièrement au projet de collection d'autocollants « Roadtrip Côte-Nord » pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la ville de Forestville et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

Approbation et paiement des comptes

R-221213-286

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.



Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	227 165.38 \$
Comptes payés par chèques	1 943 289.00 \$
Comptes à payer	211 330.90 \$
Total	2 381 785.28 \$

Rapport financier mensuel

R-221213-287

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 30 novembre 2022 préparé par Mme Linda Ouellet, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2022							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 NOVEMBRE		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	11 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	852 223 \$	899 895 \$	947 300 \$	948 929 \$	90%	95%	92%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 105 650 \$	1 098 907 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	87%	83%	92%
TRANSPORT ROUTIER	1 361 638 \$	1 534 746 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	78%	88%	92%
HYGIÈNE DU MILIEU	765 838 \$	891 595 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	59%	86%	92%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	4 444 \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	99%	92%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	386 607 \$	448 071 \$	577 600 \$	671 400 \$	67%	67%	92%
LOISIRS & CULTURE	813 633 \$	824 726 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	80%	82%	92%
FRAIS DE FINANCEMENT	474 792 \$	413 814 \$	539 000 \$	499 600 \$	88%	83%	92%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	854 541 \$	5 760 254 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	8%	44%	92%
TOTAL DES DÉPENSES	6 614 923 \$	11 876 451 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	35%	59%	92%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-221213-288

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 12 décembre 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	09-11-2022	AddEnergie	2 bornes double de recharge électrique (subventionné à 100 %)	18 630.00 \$
B.	11-11-2022	Communication RF TECH inc	Système communication nouveau camion incendie (affectation au surplus accumulé)	4 356.30 \$
C.	25-11-2022	Arrakis consultants inc.	Étude hydrogéologie - Travaux exploratoires – source eau potable	15 068.00 \$
D.	06-12-2022	Mallette	Audit programme d'aide financière pour travaux dôme à sel	2 100.00 \$
E.	12-12-2022	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	Aide technique en urbanisme 150 \$ / l'heure	5 000.00 \$



Séances ordinaires - Adoption du calendrier 2023
R-221213-289

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023 qui se tiendront les mardis à 19 h 00 :

- 17 janvier
- 14 février
- 14 mars
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 11 juillet
- 8 août
- 12 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes en souffrance
R-221213-290

CONSIDÉRANT que l'article 250.1 de Loi sur la Fiscalité permet aux municipalités de décréter une pénalité sur le montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que l'article 482 de la Loi des cités et ville permet aux municipalités de décréter un taux d'intérêt supérieur à 5 % sur les taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut fixer un taux d'intérêt sur les comptes divers en souffrance;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de fixer:

- pour les taxes foncières exigibles, une pénalité de 5 % et un taux d'intérêt à 11 %;
- pour les comptes divers en souffrance, un taux d'intérêt à 16 %.

Aide financière

R-221213-291

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Boréal Loppet	19 ^e édition	2 000 \$

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil élu

La greffière-trésorière, Mme Dominique Tremblay, confirme avoir reçu des élus suivants, une copie du formulaire SM-70 intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil », et ce, tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui soit se faire séance tenante. Elle confirme qu'elle transmettra



électroniquement, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une confirmation du dépôt des déclarations.

Nom	Poste	Date de proclamation	Date de dépôt
Micheline Anctil	Mairesse	12-11-2021	21-10-2022
Jannie Tremblay	Siège # 1	01-10-2021	21-10-2022
Mario Desbiens	Siège # 2	01-10-2021	07-11-2022
Richard Foster	Siège # 3	01-10-2021	08-11-2022
Gina L'Heureux	Siège # 4	01-10-2021	08-11-2022
Nadine Gagné	Siège # 5	01-10-2021	01-11-2022
Carol Girard	Siège # 6	01-10-2021	16-11-2022

Directeur du service de sécurité incendie - Intégration à la politique des conditions de travail des employés-cadres

R-221213-292

CONSIDÉRANT qu'une politique des conditions de travail des employés-cadres a été adoptée le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT que les employés-cadres avaient la possibilité d'adhérer à la politique en résiliant leur contrat individuel;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Bouchard désire résilier son contrat individuel et adhérer à la politique;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la résiliation du contrat individuel de M. Martin Bouchard à compter du 1^{er} janvier 2023 et de l'autoriser à adhérer à la politique des conditions de travail des employés-cadres, hors échelon, et de fixer son salaire hebdomadaire à 2 109.62 \$.

Redressement salarial - Service de sécurité incendie

R-221213-293

CONSIDÉRANT que le milieu municipal n'est pas épargné par la réalité actuelle de la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que les employeurs cherchent à combler leurs postes en recrutant le personnel directement dans les milieux expérimentés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des solutions afin de retenir notre personnel et que la première est l'attractivité salariale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'entente intermunicipale en sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à un redressement du salaire annuel du personnel du service de sécurité incendie, à compter du 1^{er} janvier 2023, basé sur un horaire de travail de 40 heures par semaine, et ce, pour les employés suivants :

Pierre Chamberland, chef aux opérations secteur Ouest	73 418 \$
Chef aux opérations secteur est, poste à combler	73 418 \$
Marie-Pier Dufour, technicienne en prévention des incendies.....	68 283 \$
Israël Martel, agent de prévention	56 920 \$



-4236-

Présentation du règlement # 2022-308

R-221213-294

La conseillère Mme Nadine Gagné dépose le règlement # 2022-308 abrogeant le règlement # 1995-130 relatif à la réglementation de la pêche blanche sur la rivière Laval.

La mairesse mentionne que ce règlement a pour but :

- de réglementer les normes de construction et d'installation d'une cabane à pêche
- d'exiger des frais de gestion de 50 \$ afin de défrayer les coûts de l'éclairage et du déneigement du stationnement ainsi que la surveillance du site pendant la saison.
- d'exiger un dépôt de garantie de 200 \$, remboursable à la fin de la saison, si la cabane n'est plus sur la rivière, les berges, le stationnement d'accès ou les terrains adjacents.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Avis de motion et présentation du règlement # 2022-309

R-221213-295

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Richard Foster, donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement abrogeant le règlement # 2022-300 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Avis de motion et présentation du règlement # 2022-310

R-221213-296

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Nadine Gagné, donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à l'adoption du budget 2023 et du programme triennal 2023-2024-2025.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.

Avis de motion et présentation du règlement # 2022-311

R-221213-297

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Gina L'Heureux, donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement abrogeant le règlement # 2018-282 qui modifiait le règlement # 2012-256 relatif à la tarification incendie.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à une séance ultérieure.



Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 51 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.